



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Préfecture
Direction des Moyens et de la
Coordination des Politiques Publiques
Bureau du Développement
Durable et des Affaires Juridiques

Gap, le **13 MAI 2014**

Affaire suivie par : Annie MICHEL
Téléphone : 04.92.40.49.70.
Télécopie : 04.92.40.48.79
Courriel : annie.michel@hautes-alpes.gouv.fr

Avis d'enquête publique

Projet d'aménagement de la voie verte « de la Guisane » entre Briançon et Le Monétier les Bains.

Enquête unique préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet, sur la commune de La Salle les Alpes .

En application de l'arrêté préfectoral n° 2014133 - 0007 du 13 mai 2014 le public est prévenu qu'une enquête publique relative au projet d'aménagement de la voie verte « de la Guisane » entre Briançon et Le Monétier les Bains et à l'acquisition des terrains nécessaires sur la commune de La Salle les Alpes, se déroulera pendant 33 jours consécutifs, du lundi 16 juin 2014 au vendredi 18 juillet 2014 inclus, en mairie de La Salle les Alpes.

Toute information utile sur ce projet pourra être sollicitée auprès de la commune de La Salle les Alpes-Mairie-Service Urbanisme - B.P. 7 - 05240 La Salle les Alpes Tél : 04 92 25 54 00

Durant la période du lundi 16 juin 2014 au vendredi 18 juillet 2014 inclus, le dossier sera également consultable en mairies de Briançon, Le Monétier les Bains et Saint Chaffrey, communes concernées par le projet de création de la voie verte « de la Guisane » et dans lesquelles se tiendra une enquête publique, préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'acquisition des terrains nécessaires sur leur territoire.

Monsieur André PASQUALI, Professeur certifié histoire et géographie, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur Michel VIALLET, Administrateur de biens, à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, par décision du Tribunal Administratif de Marseille.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale compétente, pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie de La Salle les Alpes, soit: du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

Il pourra consigner ses observations éventuelles sur le registre unique d'enquête ouvert à cet effet en mairie ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de La Salle les Alpes-Rue de la Guisane-05240 La Salle les Alpes.

Il pourra également rencontrer le commissaire enquêteur qui siégera en Mairie de La Salle les Alpes:

- Le mardi 17 juin 2014 , de 9 h à 12 h
- Le mercredi 2 juillet 2014, de 9 h à 12 h
- Le vendredi 18 juillet 2014, de 9 h à 12 h

A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur rendra dans un délai de 30 jours maximum, son rapport et ses conclusions motivées. Ces documents pourront être consultés en mairie de La Salle les Alpes et en Préfecture des Hautes-Alpes (Direction des Moyens et de la Coordination des Politiques Publiques- Bureau du Développement Durable et des Affaires Juridiques).

Le préfet des Hautes-Alpes se prononcera à l'issue des résultats de l'enquête publique sur la demande de déclaration d'utilité publique du projet.

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,


François DRAPÉ